



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAULE

Envoyé en préfecture le 10/04/2025  
Reçu en préfecture le 10/04/2025  
Publié le  
ID : 078-217803808-20250407-20250429-DE

**DELIBERATION N°2025-04-29**  
**Signature d'une convention d'aide financière à**  
**l'investissement pour les fonds locaux avec la CAF- accueil de**  
**loisirs sans hébergement**

L'an deux mille vingt cinq, le 7 avril 2025 à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 mars 2025, s'est réuni, salle du Conseil de la Mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire.

La liste des délibérations a été affichée en mairie et publiée sur le site de la mairie.

**PRESENTS :**

M. LEPRETRE, Mme KARM, M. CAMARD, Mme BIGAY, M. SEGUIER, Mme QUINET, M. COURTOT, M. CHOLET, Mme GUERITEAU, M. COLLIN, Mme JANCEK, Mme URBAIN, M. LECOT, Mme RAULT, M. GIBERT, M. BOURGET, Mme HUARD, Mme GUERET-MAGNE, Mme DEMBRI-COHEN, Mme READ.

**REPRESENTES :**

M. SENNEUR par Mme KARM, Mme RIVIERE par Mme BIGAY, Mme ALLIX par Mme QUINET, M. LANGLOIS par M. CAMARD, Mme MERVOYER par M. LEPRETRE

**ABSENTS :**

Mme MANTRAND, M. DEVERS, M. FALCHETTO, M. ALIOUAN,

**MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

En exercice	: 29	
Représentés	: 5	Formant la majorité des membres en exercice.
Votants	: 25	Thomas LECOT est désigné secrétaire de séance
Présents	: 20	
Absents	: 4	

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.2224-35 du CGCT, son arrêté du 02 décembre 2008 et de l'article 28 de la loi du 17 décembre 2009

**CONSIDERANT** qu'il convient de signer la convention d'aide financière à l'investissement pour les fonds locaux accueils de loisirs sans hébergement de a CAF pour la construction de l'accueil périscolaire en structure modulaire,

**CONSIDERANT** l'avis favorable rendu par la Commission Finances du 13 mars 2025 ;

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Alain SENNEUR, Maire adjoint en charge du scolaire et du périscolaire

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 078-217803808-20250407-20250429-DE

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1/ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'aide financière à l'investissement pour les fonds locaux accueils de loisirs sans hébergement de la CAF pour la construction de l'accueil périscolaire en structure modulaire.

Thomas LECOT  
Le secrétaire de séance



Olivier LEPRETRE  
Maire